

Image not found or type unknown



vol de cinq euros en allemagne

Par **AD10**, le **28/03/2019** à **12:03**

Bonjour j'ai volé dans un magasin en allemagne pour cinq euros ceci est la premiere fois je me suis fait interpellé par un detektive en civil et conduit a l'arriere du magasin on m'a fait signé un papier dont j'ai reconnu le vol .celui-ci va etre transmis a la justice et je suis également interdit de magasin.Les policiers sont venus ont pris mes coordonnées , j'ai signé une procédure et m'ont dit que j'allais recevoir un courrier puis m'ont laisse repartir.Sachant que j'habite en france est ce que le dossier peut etre transférer a la justice francaise?? sinon que va t-il se passer ,vais -je etre convoqué ou recevoir une amende de l'allemagne??

MERCI pour vos réponses